

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/01/19	Dossier complet le : 13/02/19	N° d'enregistrement : F01119P0014

1. Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une plateforme logistique de la société PARCOLOG GESTION sur l'extension de la ZA de la Barogne à Moussy-le-Neuf (77 230)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une Surface Plancher totale de 35 668 m² divisé en 5 cellules de stockage. Le bâtiment sera implanté sur un terrain d'une superficie de 76 000 m² situé sur l'extension de la ZA de la Barogne.

Cette parcelle est actuellement non aménagée. Il n'est donc prévu aucun travaux de démolition préalablement à la construction du projet objet du présent dossier.

Les dimensions du bâtiment seront : - Longueur = 270 m, - largeur = 121 m

La zone d'entreposage sera divisée en cinq cellules de stockage présentant chacune une superficie d'environ 6 500 m². chacune.

La hauteur libre sous poutre minimale du bâtiment sera égale à 12 mètres.

La hauteur sous bac moyenne sera égale à 13,38 mètres. La hauteur au faitage sera égale à 13,67 mètres et à l'acrotère sera égale à 14,45 mètres.

L'accès au terrain se fera depuis la route de desserte de la ZA de la Barogne qui longe la limite Nord-ouest du terrain.

Il est prévu un accès unique pour les véhicules légers et les poids lourds depuis un rond point aménagé sur cette route d'accès.

4.2 Objectifs du projet

Cet établissement est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

Il est envisagé la présence de marchandises classés sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2662-2.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les différentes cellules
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs. Les trois cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage et zone de préparation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour la plate-forme logistique des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Des remblais/remblais seront équilibrés sur la parcelle. Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui a été réalisée et que le projet prend en compte au stade de la conception.

Le chantier durera environ 10 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction du bâtiment
- aménagement des parkings, voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt est destiné à être loué à des sociétés ayant besoin de surfaces d'entreposage et de bureaux.

Son exploitant la société PARCOLOG Gestion restera l'exploitant de l'établissement au titre de la législation ICPE.

Elle restera responsable devant l'administration du respect des prescriptions de son arrêté d'autorisation environnementale. Les marchandises entreposées dans les cinq cellules du bâtiment seront classables sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2662-2.

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la législation ICPE (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tableau des surfaces planchers	
RDC Entrepôt	32 638 m ²
Locaux de charge	800 m ²
Bureaux - Locaux sociaux	2 000 m ²
Locaux techniques	230 m ²
TOTAL	35 668 m ²
Les dimensions du bâtiment seront : - Longueur = 270 m, - largeur = 121 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de la Barogne
77 230 MOUSSY-LE-NEUF

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 03' 45" N Lat. 20° 35' 14" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 2 "Bois de Saint Laurent" qui est située à 2,4 km au Nord-est du site. Il s'agit d'un boisement en lien direct avec la forêt d'Ermenonville, côté Oise. La zone est un site de regroupement des femelles et des jeunes cerfs de la forêt d'Ermenonville, et abrite des putois, des hermines et des belettes. Il s'agit aussi d'un passage important pour la faune.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun arrêté de protection de Biotope dans le périmètre d'étude. L'arrêté de protection de biotope le plus proche est celui de la forêt de Bernouille située à 15 kilomètres au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est situé à environ 1,8 kilomètres au Sud du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de la Seine-et-Marne dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat (Arrêté préfectoral d'approbation du 1er février 2013). Le terrain d'assiette n'est pas impacté par une des infrastructures visées par le PPBE de Seine-et-Marne. Le terrain est situé hors du périmètre du Plan d'exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet PARCOLOG GESTION n'est pas identifié comme étant une zone humide sur les cartographies de la DRIEE Ile-de-France.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN sur la commune de Moussy-le-Neuf. Pas de PPRT sur la commune de Moussy-le-Neuf mais 8 installations industrielles recensées sur la base de données des ICPE.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est recensé sur la commune de Moussy-le-Neuf (base BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site PARCOLOG GESTION ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Il est en revanche situé à environ 500 mètres au Nord de la limite du périmètre éloigné du captage AEP Moussy-le-Neuf 3 (01541X0055/F3) géré par le SIAEP de la Goële.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 4 kilomètres au Sud du site NATURA 2000 FR2212005 (Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi). Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, ces forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Moussy-le-Neuf.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera raccordé sur le réseau public de distribution d'eau potable de la commune de Moussy-le-Neuf. Le réseau d'alimentation en eau potable est géré par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Goële. La commune de Moussy le Neuf est alimentée pour partie par le forage de Moussy le Neuf. Dans le cadre de son activité logistique, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eau industrielle. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et pour les installations incendie.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibres déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet de la société PARCOLOG Gestion ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique. Le terrain est situé au sein de l'extension de la Zone d'Activités de la Barogne. Cette zone est à terme totalement dédiée à de l'activité. Le terrain d'assiette du projet est actuellement un terrain agricole. Le projet de la société PARCOLOG Gestion sur la ZA de Barogne n'aura pas d'impact sur la faune et la flore ni sur les équilibres écologiques du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 Directive Oiseau le plus proche du site est le site FR2212005 (Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi) qui se situe à environ 4 km au Nord du site. La distance et l'absence de corridor écologique rendent difficile toute communication entre le terrain d'assiette du projet et la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel sera construit le projet de la société PARCOLOG GESTION est aujourd'hui un terrain agricole inclus dans le périmètre de la ZA de la Barogne.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe ni dans un périmètre SEVESO seuil haut, ni dans un périmètre de risque technologique. La consultation de la base des installations classées nous donne la liste des installations soumises à un arrêté préfectoral sur la commune de Moussy-le-Neuf. Elles sont au nombre de 8. Aucun de ces établissements ne présente de zone de danger susceptible d'impacter le terrain PARCOLOG GESTION.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Moussy-le-Neuf n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On envisage que de l'ordre de 80 poids lourds et 120 véhicules légers transiteront chaque jour sur le site. Le site de la société PARCOLOG GESTION sera implanté à proximité de l'autoroute A1 qui sera accessible via la RD26a et la RD16 sans traverser de zones d'habitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur le site, les nuisances sonores et les vibrations auront pour unique origine les moteurs des véhicules (poids lourds, véhicules légers et chariots élévateurs) ainsi que les avertisseurs de recul des chariots élévateurs. Aucun process n'est prévu sur le site, aucun équipement générateur de vibration n'est présent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cet entrepôt est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique, s'appliquant à des marchandises diverses.</p> <p>Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process n'est prévu sur le site, aucun équipement générateur de vibration n'est présent</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse.</p> <p>Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et parkings : il s'agira uniquement d'éclairages dirigés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présente que peu de risques de pollution atmosphérique.</p> <p>Les seuls rejets atmosphériques sont : les rejets des véhicules circulant sur le site, les rejets de la chaudière gaz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité de logistique, le bâtiment n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie. Les eaux usées domestiques seront évacuées par le réseau d'assainissement de la zone et seront traitées dans la station d'épuration de Moussy-le-Neuf. Les eaux pluviales seront tamponnées (orage décennal) sur le site et rejetées au réseau public avec un débit de 2 l/s/ha conformément au permis d'aménager de l'extension de la ZA de la Barogne.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De l'eau potable sera utilisée pour des besoins sanitaires ainsi que pour l'arrosage des espaces verts. Il n'y aura pas d'usage d'eau industrielle sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique produit essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation.</p> <p>Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent dossier porte sur la construction d'une plateforme logistique sur la commune de Moussy-le-Neuf, dans l'extension de la ZA de la Barogne. Le projet prévoit la création d'un entrepôt composé de cinq cellules avec des bureaux. L'ensemble de l'entrepôt est de plain-pied. Le volume des bureaux est sur deux niveaux. Le terrain présente une topographie relativement plane. Les façades du projet seront en bardage métallique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est situé au sein de l'extension de la ZA de la Barogne sur la commune de Moussy-le-Neuf. Cette zone est totalement dédiée à de l'activité. Le terrain d'assiette est actuellement un terrain agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VOISINS LE BRETONNEUX

le

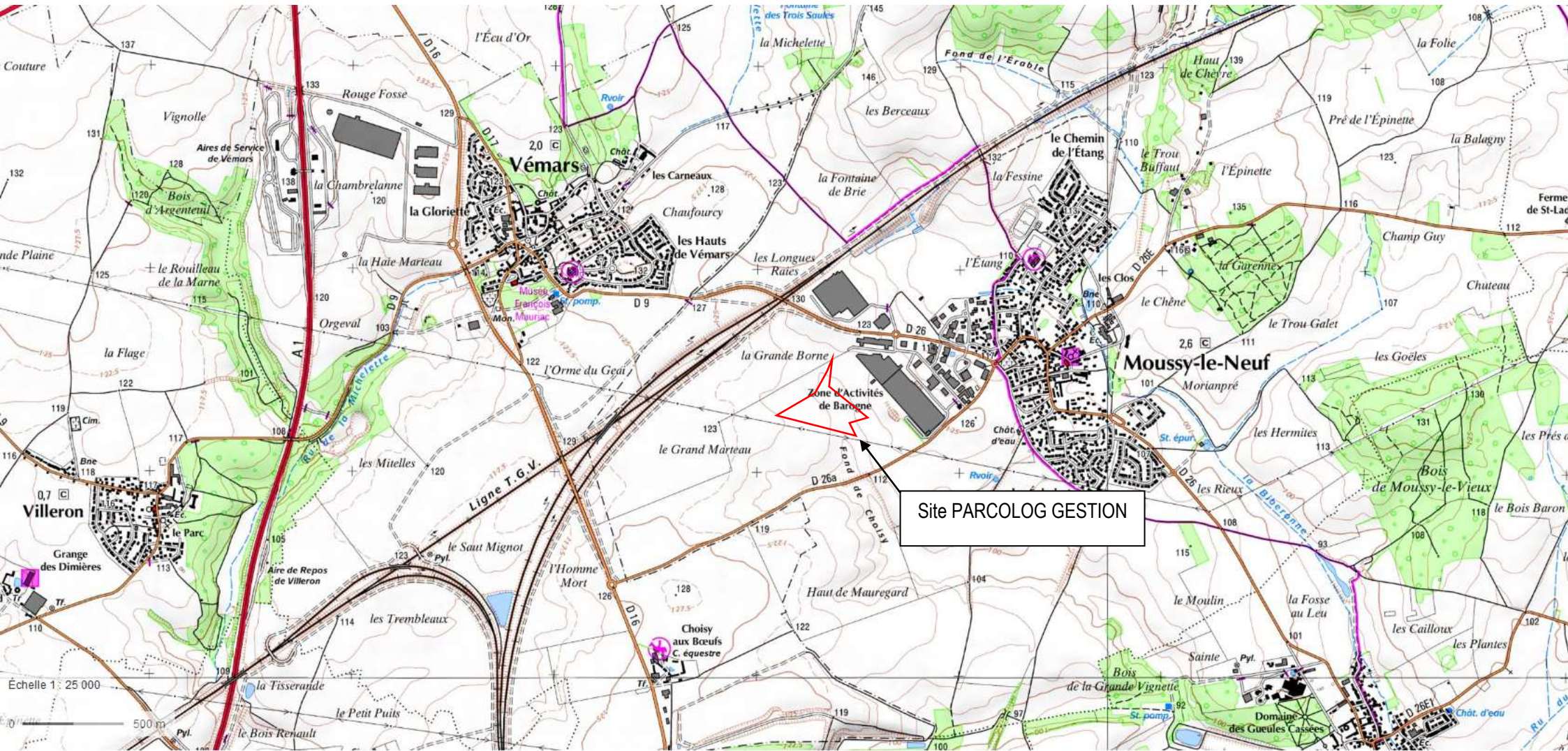
17 JANVIER 2019

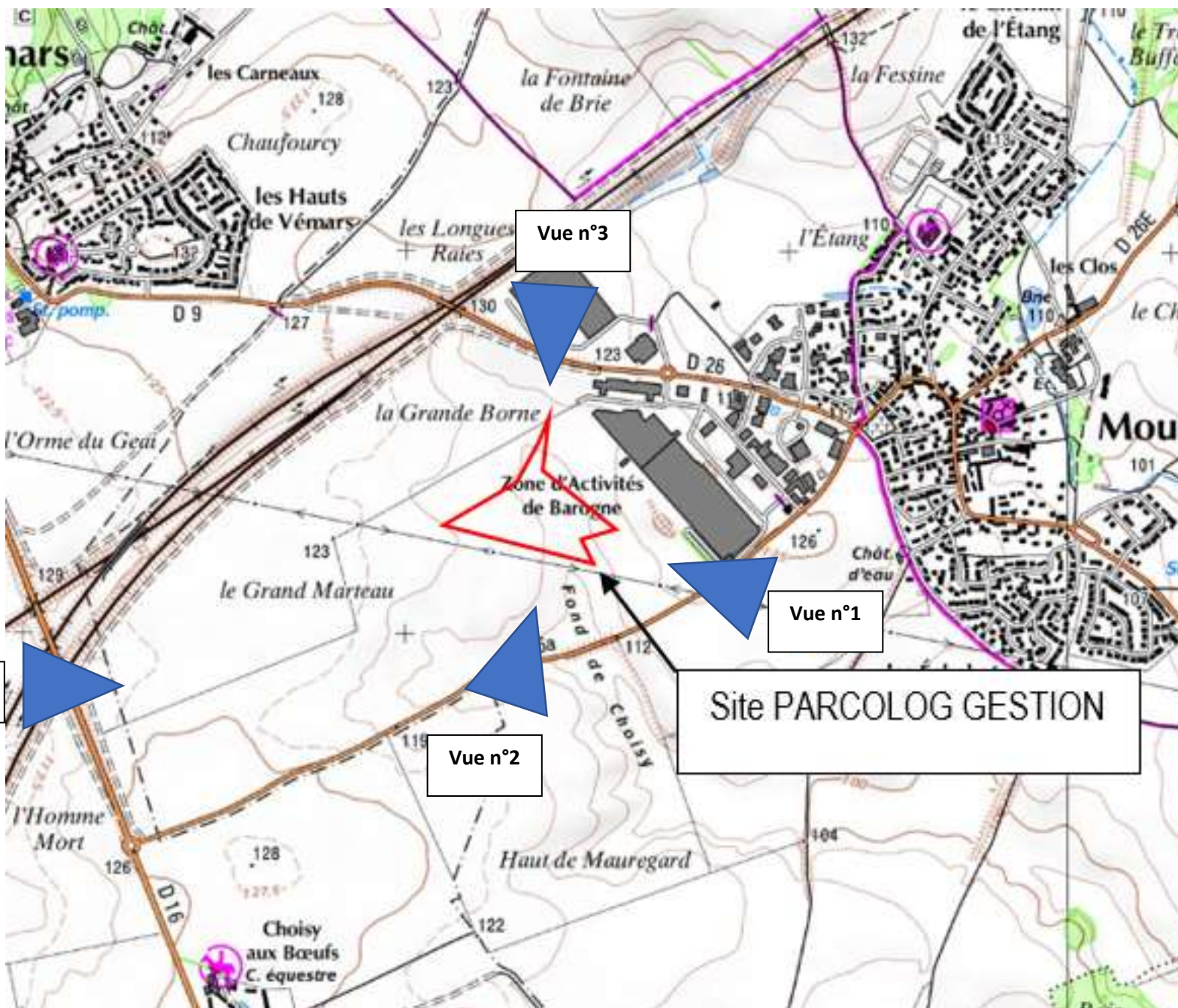
Signature



FARCOLOG GESTION
17, rue des Tilleuls
73960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : 01.39.30.51.90
Fax : 01.30.64.96.26
Mail: accueil@parcolog.fr
RCS VERSAILLES 530 938 547 - Code APE 6630Z
SARL au Capital de 8 000 €

Plan de situation





Vue n°3

Vue n°1

Vue n°4

Vue n°2

Site PARCOLOG GESTION



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



DOSSIER DE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE

RÉALISATION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER LOGISTIQUE

COMMUNE DE
MOUSSY-LE-NEUF (77230)

Maître d'Ouvrage
PARCOLOG GESTION
17, rue des Tillouls
77890 VOISINS-LE-BRETONEUX
Tel : 01.39.30.51.90
Fax : 01.30.64.96.26

Maître d'œuvre de Conception
MW ARCHITECTURE
19 bis avenue Leon Gambetta
92120 MONTROUGE
Tel : 01.46.84.80.50
E-mail : mw@mw-architecture.fr



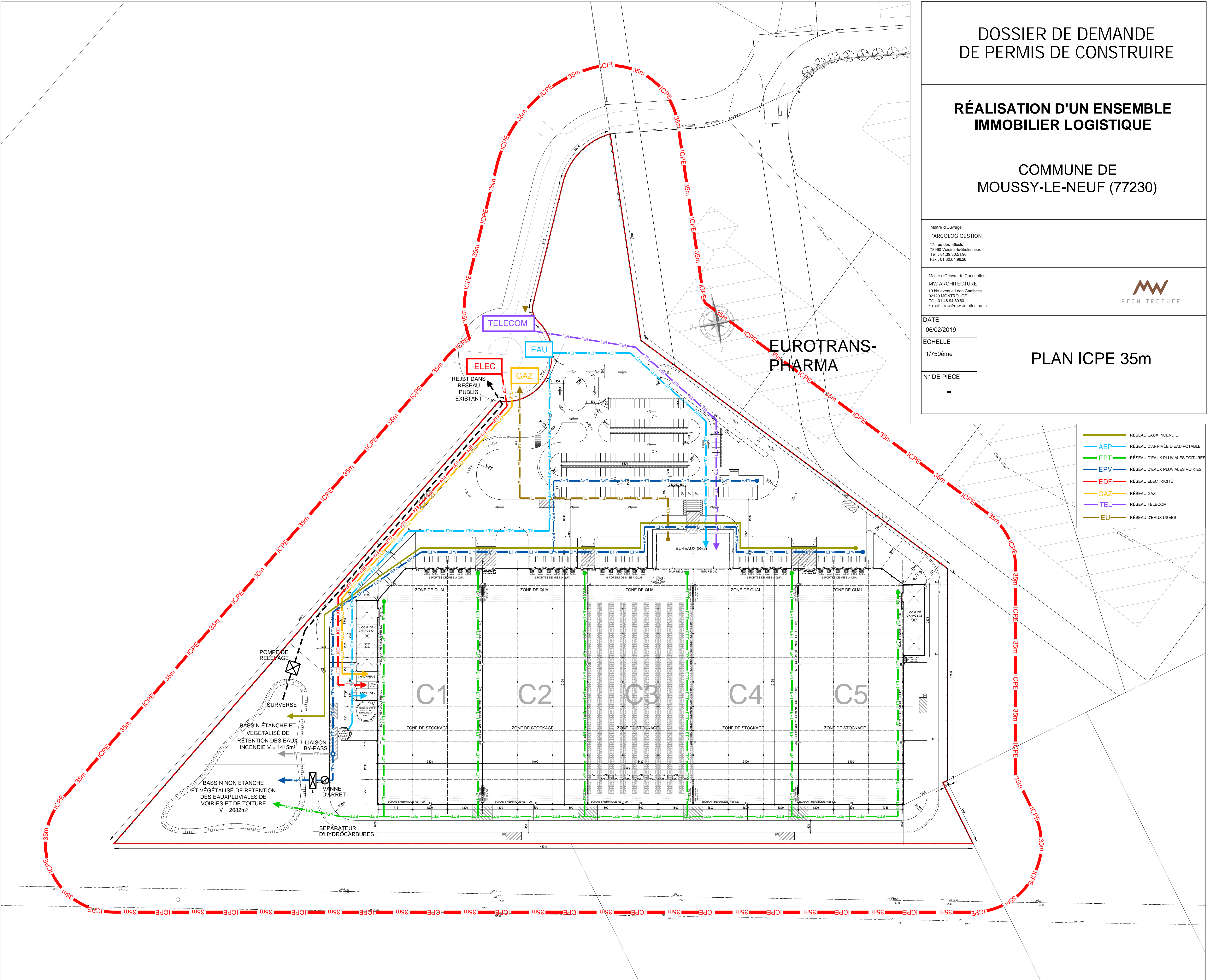
DATE
06/02/2019

ECHELLE
1/750ème

N° DE PIECE
-

PLAN ICPE 35m

- RÉSEAU EAUX INCENDIE
- AEP RÉSEAU D'ARRIVÉE D'EAU POTABLE
- EPT RÉSEAU D'EAUX PLOUVIALES TOITURES
- EPV RÉSEAU D'EAUX PLOUVIALES VOIRIES
- EDF RÉSEAU ELECTRICITÉ
- GAZ RÉSEAU GAZ
- TEL RÉSEAU TELECOM
- EU RÉSEAU D'EAUX USÉES

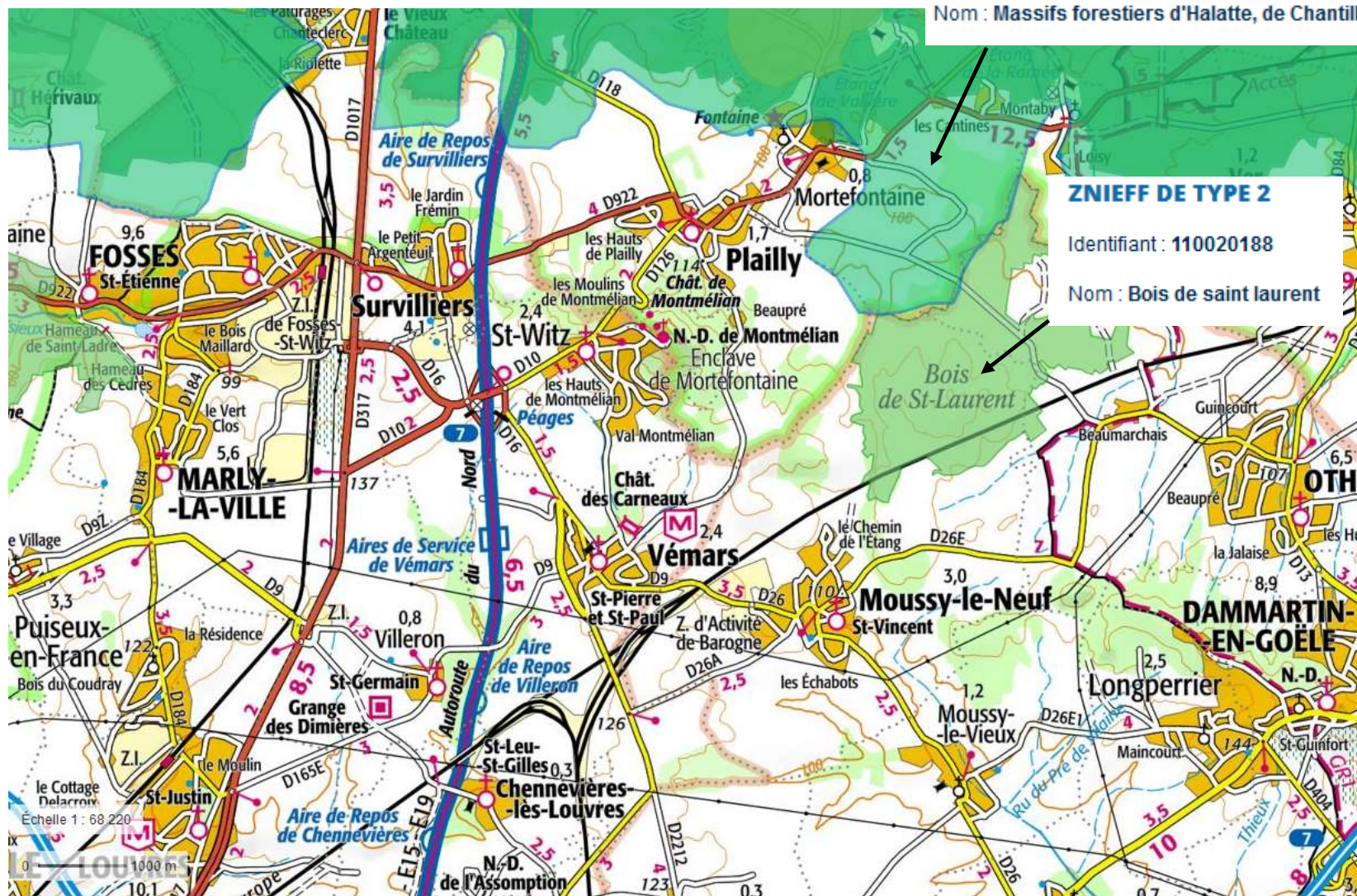


**SITE NATURA 2000
DIRECTIVE HABITATS**

Sites NATURA 2000

Identifiant : FR2200380

Nom : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville



ZNIEFF DE TYPE 2
Identifiant : 110020188
Nom : Bois de saint laurent

Données cartographiques : © IGN, FEDER, Région Hauts-de-France, INPN, MTES, MNHN